

AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES
– EXERCICE FINANCIER 2023 (2022-07)**

RÈGLEMENTS 2022-15, 2022-16, 2022-18 ET 2022-19

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que les règlements suivants:

- Règlement 2022-07 – *Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2023;*
- Règlement 2022-15 – *Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial rue Laurier Ouest-PMR, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, et imposant une cotisation à ses membres;*
- Règlement 2022-16 – *Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, et imposant une cotisation à ses membres;*
- Règlement 2022-18 – *Règlement autorisant un emprunt de 3 400 000 \$ pour la réalisation du programme de réaménagement des parcs;*
- Règlement 2022-19 – *Règlement autorisant un emprunt de 5 625 000 \$ pour le financement des travaux de voirie et l'acquisition de divers équipements;*

ont été adoptés par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance ordinaire du 5 décembre 2022.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements entreront en vigueur en date du **1^{er} janvier 2023** et qu'ils seront disponibles à compter de cette date pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 6 décembre 2022

Le secrétaire d'arrondissement,
Claude Groulx